

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 15 (2000)
Heft: 9

Artikel: Office du patrimoine historique : archives cantonales jurassiennes
Autor: Noirjean, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OFFICE DU PATRIMOINE HISTORIQUE: ARCHIVES CANTONALES JURASSIENNES

Créé lors de l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, l'Office du patrimoine historique a notamment pour attributions la conservation et la mise en valeur des archives historiques (ARCJ). Celles-ci sont définies par la *Loi sur les archives publiques*, du 11 octobre 1984; elles comprennent les archives relatives à la période passée sous la souveraineté bernoise et les archives des autorités législatives, exécutives et judiciaires de la République et Canton du Jura, qui lui sont transférées du Service des archives et de la documentation au moment où elles sont accessibles au public, en règle générale après un délai de 30 ans. C'est dire que jusqu'à présent cet article de la loi n'a pas encore été appliqué. Pour la période de 1815 à 1978, les Archives de l'Etat de Berne ont conservé les fonds qui s'y trouvaient, mais un Accord, passé les 7 et 8 mai 1985 entre les Cantons de Berne et du Jura, définit les possibilités de remise d'inventaires, d'imprimés, voire de documents concernant exclusivement la République et Canton du Jura et ses habitants.

Actuellement, les Archives cantonales jurassiennes conservent environ 2000 mètres linéaires de documents. Elles réunissent les archives des administrations des trois bailliages puis districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de

Porrentruy, et quelques séries de documents relatifs aux communes ayant appartenu au district de Moutier et réunies au Canton du Jura.

Ces documents datent presque exclusivement des XIX^e et XX^e siècles, les archives des bailliages de l'Ancien Régime ayant été intégrés aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Parmi les principales séries d'actes, mentionnons la correspondance des autorités de districts avec les instances cantonales et avec les communes ou les particuliers, les règlements et comptes des communes, bourgeoisies et paroisses, les plans cadastraux, les permis de construire, les comptes de tutelle, les jugements des tribunaux de

districts, les minutes des notaires et les volumes de l'enregistrement, les registres de patentes diverses, notamment pour la tenue d'établissements publics, de commerces ou l'exercice de certaines activités.

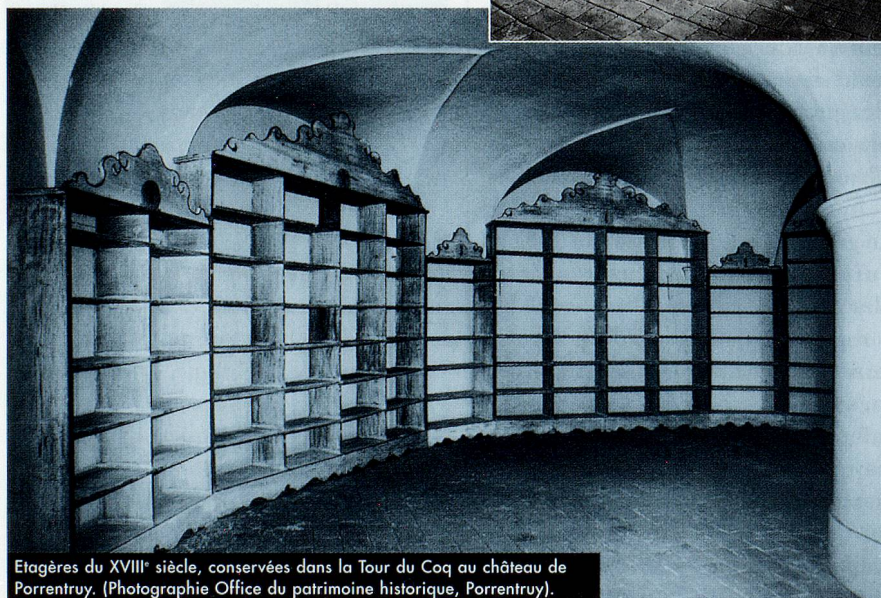
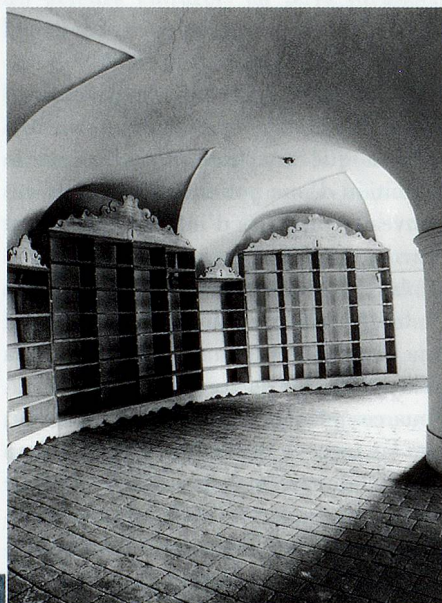
Les Archives cantonales conservent en outre des documents provenant d'autres services administratifs qui œuvraient sur le territoire du canton du Jura avant 1979, comme l'arrondissement des ponts et chaussées ou les arrondissements forestiers, les géomètres d'arrondissement, l'Ecole cantonale de Porrentruy ou l'Ecole d'agriculture du Jura.

Par ailleurs, les Archives cantonales conservent des microfilms des registres paroissiaux et de l'état civil antérieurs à 1873. Ajoutons enfin qu'elles ont recueilli depuis 1979 quelque 70 fonds d'archives privées provenant de diverses personnalités, sociétés ou entreprises. Les associations jurassiennes (Association pour la défense des intérêts du Jura, la Société jurassienne d'Emulation, l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts) ont déposé leurs archives à l'Office du patrimoine historique, auprès des ARCJ. Des collections des publications officielles, d'articles de journaux, de notices biographiques, de cartes postales complètent la documentation.

Les recherches entreprises à partir des fonds conservés aux ARCJ sont encore peu nombreuses. Annuellement, quelque 800 visites sont notées dans la salle de lecture, partagée avec la Bibliothèque cantonale.

François Noirjean, archiviste

Office du patrimoine historique
Archives cantonales jurassiennes
Hôtel des Halles
Rue Pierre Péquignat 9
Case postale 64
2900 Porrentruy 2
Tél.: 032 / 465 74 00
Fax: 032 / 465 74 99
E-mail: francois.noirjean@jura.ch



Etagères du XVIII^e siècle, conservées dans la Tour du Coq au château de Porrentruy. (Photographie Office du patrimoine historique, Porrentruy).